



AVIS AUX MEMBRES

N° 2015 – 051

April 30, 2015

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Brookfield Asset Management Inc. (BAM.A) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Brookfield Asset Management Inc. (Brookfield) a annoncé le 8 avril 2015 que la mise en œuvre de négociation d'effets payables s'appliquera à son fractionnement d'actions. Les actionnaires de Brookfield inscrits à la date de clôture des registres le 5 mai 2015 recevront une action supplémentaire classe A, le 12 mai 2015, pour chaque deux actions détenue classe A. Les actions classe A de Brookfield commenceront à se transiger sur une base de trois pour deux à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 13 mai 2015.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 13 mai 2015
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 05 mai 2015
- **DATE DE PAIEMENT :** 12 mai 2015

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Brookfield seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 13 mai 2015
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 150
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 150 actions classe A de Brookfield (BAM.A)
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 250 000 contrats pour les séries existantes.
Les limites de position et de levée seront fixées à 250 000 contrats pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 13 mai 2015, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Brookfield tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.



Brookfield Asset Management Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
BAM2	52,00 \$	34,67 \$
BAM2	54,00 \$	36,00 \$
BAM2	56,00 \$	37,33 \$
BAM2	58,00 \$	38,67 \$
BAM2	60,00 \$	40,00 \$
BAM2	62,00 \$	41,33 \$
BAM2	63,00 \$	42,00 \$
BAM2	64,00 \$	42,67 \$
BAM2	66,00 \$	44,00 \$
BAM2	68,00 \$	45,33 \$
BAM2	69,00 \$	46,00 \$
BAM2	70,00 \$	46,67 \$
BAM2	72,00 \$	48,00 \$
BAM2	74,00 \$	49,33 \$
BAM2	75,00 \$	50,00 \$
BAM2	76,00 \$	50,67 \$
BAM2	78,00 \$	52,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation